

Bilan 2022 et perspectives 2023

Les résultats au 31 décembre 2022 attestent de la dynamique poursuivie par l'ADIRA pour assurer ses missions :

- 470 projets nouveaux ;
- 314 projets « entreprises » décidés et réalisés ;
- 2,124 milliards d'€ d'investissements ;
- 3 993 emplois créés ou maintenus ;
- 304 entretiens avec des entreprises Grands Comptes.

L'année 2022 demeurera ainsi, grâce à la capacité de résilience des entreprises alsaciennes, à la diversité du tissu industriel et sous l'effet combiné des soutiens publics, un millésime exceptionnel pour l'ADIRA. Pour la deuxième année consécutive, les projets d'investissement ont atteint des niveaux records aussi bien en nombre (411 projets nouveaux en 2021) qu'en montant d'investissement (1,760 milliards d'€ en 2021). L'ADIRA a été sollicitée de manière très soutenue pour accompagner de nouvelles réflexions de développement qui se sont caractérisées par :

- des augmentations de capacités de production,
- des recherches de meilleures performances industrielles mais également environnementales,
- le développement de projets en R&D (Recherche et Développement),
- un accroissement des capacités logistiques,
- une recrudescence des investissements exogènes au travers de nouvelles implantations ou en relocalisations d'activités aujourd'hui conduites à l'étranger par des entreprises endogènes.

Cette dynamique a globalement profité à tous les secteurs de l'industrie : santé, sciences de la vie, plasturgie, matériel électrique, machine outils, secteur agro-alimentaire, chimie... (hors automobile ou aéronautique).

L'ADIRA poursuivra en 2023 sa démarche de prospection active auprès des 400 Grands Comptes alsaciens pour accompagner de nouveaux développements ou anticiper tout risque de restructuration.

L'année 2022 a aussi été celle du travail sur la question du ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Ainsi, l'ADIRA a finalisé et mis à disposition des collectivités et des entreprises un guide « la sobriété foncière, une opportunité pour les entreprises ». Pour appuyer les EPCI, l'ADIRA a également apporté une réponse conjointe avec l'ATIP pour développer des schémas directeurs de zones d'activités : comment passer de la logique de planification à celle de projets réalistes et faire des choix de déclassements en fonction des contraintes (environnementales, foncières, etc.) ? L'ADIRA a également activement participé aux travaux du SRADDET organisés par la Région Grand Est et a formulé, dans ce cadre, des propositions d'actions et de créations d'outils auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.

En 2023, l'ADIRA poursuivra cette mission, notamment avec la réalisation d'un événement d'innovation sur le foncier (hackathon), qui permettra de travailler sur la ZAE (Zone d'Activité Economique) de demain.

Collectifs

L'ADIRA a poursuivi le développement des réseaux d'entreprises du nord au sud de l'Alsace. Ils ont montré leur pertinence, à la fois par l'apport d'intelligence collective réalisé auprès de leurs adhérents industriels, mais aussi en tant qu'appui au développement des territoires. En 2023, l'ADIRA souhaite continuer à les renforcer.

Insertion

L'ADIRA a participé activement aux groupes de travail mis en place conjointement par la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat au sein du SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi). A cet effet, l'ADIRA et la Maison de l'Emploi de Strasbourg ont développé, dans le cadre d'un dispositif de l'Etat, une plateforme dite « transition collective ». Son objectif est d'anticiper les risques de licenciements collectifs pour des métiers voués à disparaître, afin de pouvoir former ces salariés et leur proposer des emplois dans des entreprises et secteurs qui recrutent. En 2023, l'ADIRA diffusera largement ce dispositif auprès des entreprises suivies par l'agence.

Marque Alsace

L'année 2022 a également permis le renforcement de la stratégie de la « Marque Alsace » qui vise à améliorer l'image de l'Alsace, à fédérer et à mobiliser les acteurs autour d'actions collectives, à développer l'attractivité économique, à générer des emplois.

En 2023, la poursuite de cette stratégie reposera sur la mobilisation de tous les alsaciens pour promouvoir le territoire, ainsi que sur la synergie de toutes les actions de promotion autour de la Marque Alsace pour accroître encore sa visibilité et sa notoriété.